



2013 - 2017

CHARTRE OBJECTIF 2025

Évaluation intermédiaire

Le 23 octobre 2012, le Pilat a renouvelé pour 12 ans son classement en tant que Parc naturel régional.

Animée par le Syndicat mixte du Parc, la Charte est un véritable projet de développement durable engageant l'Etat et les collectivités concernées par le Pilat : Communes, Intercommunalités, Départements et Région.

A mi-parcours, une évaluation de la mise en œuvre des 16 objectifs stratégiques de la Charte s'impose.

Ce travail a été réalisé en régie et piloté par un groupe d'élus, de conseillers scientifiques et d'Amis du Parc. Questionnaire adressé aux Communes et Villes-Portes, rencontres bilatérales avec les autres signataires de la Charte et des partenaires, séminaire « citoyens » et travaux d'évaluation en continu menés sur l'action du Syndicat mixte du Parc ont nourri cette évaluation dont ce document vous présente les résultats synthétiques.

26 juin 2019



MIEUX GÉRER LES ESPACES ET LES RESSOURCES

Dans le domaine de la biodiversité, les actions se sont intensifiées. Le Syndicat mixte du Parc y a travaillé, ainsi que d'autres acteurs, y compris en dehors du Parc, au travers du Contrat corridors écologiques Grand Pilat couvrant 65 000 ha en plus des 70 000 ha du Parc. Pour autant, cela reste insuffisant au regard de l'accélération de la perte de biodiversité. Les acteurs restent insuffisamment convaincus de l'intérêt de préserver les espèces dans leur diversité. Sur le champ du paysage, les intentions de préservation se sont renforcées mais les aménageurs considèrent encore trop souvent le paysage comme l'un des derniers enjeux à prendre en considération. Quant aux ressources foncières ou en eau, là encore avec les Schémas de cohérence territoriale et les Contrats de rivière qui couvrent le Pilat, les outils sont bien en place mais les tensions restent fortes.



BIODIVERSITÉ

78

bénévoles et 6 associations contribuent aux observatoires de la biodiversité

.....

Le Syndicat mixte du Parc a impulsé beaucoup d'actions en faveur de la biodiversité : l'observatoire de la biodiversité du Pilat, l'accompagnement des Communes dans la prise en compte de la Trame verte et bleue dans les Plans locaux d'urbanisme, l'animation de plans de gestion écologique de plusieurs sites.... Il n'est pas le seul, on peut citer par exemple le réseau de veille écologique mis en place par le Syndicat mixte des Rives du Rhône, le Contrat corridors écologiques porté par Saint-Étienne-Métropole,

Leurs effets sont toutefois difficiles à mesurer à court terme sachant que la mise en œuvre réelle des actions de protection et de gestion n'est pas immédiate et que l'écart entre la prise de conscience et l'action est souvent long.

Le travail entrepris sur la question de la biodiversité est un point nettement positif de ce début de Charte.

.....



Le souffle

- La connaissance de la biodiversité sur le Pilat a augmenté.
- Les élus et les habitants constituent le public cible des actions de sensibilisation à la nature mises en œuvre.



Les vents contraires

- Faire comprendre au plus grand nombre l'importance de préserver la nature pour préserver l'espèce humaine reste un défi.
- Les menaces qui pèsent sur la biodiversité augmentent.

Axe 1 Une gestion maîtrisée des espaces et des ressources

Pourquoi ?

Pour conforter la biodiversité

Avec ses 200 milieux naturels ou semi-naturels différents, le massif du Pilat est un réservoir de biodiversité à l'échelle régionale. Sa situation géographique en bordure orientale du massif central, lui permet d'occuper un rôle stratégique dans les échanges biologiques du massif central avec les espaces de nature situés en rive gauche du fleuve Rhône jusqu'à la chaîne alpine. Il s'agit de conserver, voire d'accroître, le niveau de biodiversité du Pilat.

Comment ?

- En suivant l'état de la biodiversité et son évolution.
- En protégeant et en gérant les espaces naturels remarquables.
- En préservant le réseau de « corridors » végétaux ou aquatiques permettant la circulation des espèces entre les différents espaces naturels remarquables.

Pourquoi ?

Pour recréer un lien favorable entre urbanisme et paysage

Le diagnostic de territoire a révélé une augmentation de la construction et la progression de l'urbanisation entraînant par endroit une banalisation des paysages. Il est impératif de parvenir à maîtriser cette dernière afin notamment de préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers, pour leurs valeurs nourricière, économique, écologique et paysagère.

Maintenir la limite ville-campagne



Comment ?

- En valorisant les éléments structurants du paysage, comme la cote rhodanienne ou les crêts du Pilat.
- En recourant à une approche durable de l'urbanisme, économe en ressources, garante d'une identité rurale et favorisant un nouveau vivre-ensemble.



PAYSAGE ET URBANISME

93,6 % des communes disposent d'un PLU

Sont à mettre en avant :

- le classement des crêts pour leur valeur paysagère, par l'Etat,
- la réalisation par le Syndicat mixte du Parc d'un guide sur la signalétique cosigné par les intercommunalités, l'Etat et les Départements,
- l'élaboration du Plan paysage de la Côtière rhodanienne par le Syndicat mixte des Rives du Rhône et celui du Parc,
- le maintien de l'Observatoire photographique du paysage du Pilat et le début de sa valorisation.

Ces outils n'ont pas encore tous trouvé une traduction opérationnelle.

Les documents de planification urbaine ont largement contribué à la prise en compte des enjeux du développement durable même si les Schémas de cohérence territoriale ne sont pas toujours bien vécus notamment par des collectivités rurales qui estiment leur droit à urbaniser trop restrictif. 32 dispositions pertinentes de la Charte du Parc à transposer dans les Schémas de cohérence territoriaux ont été identifiées clairement.



Le souffle

- Les documents d'urbanisme du territoire sont de bonne qualité.
- Les outils et compétences existent sur le Parc pour veiller à préserver la qualité du paysage.



Les vents contraires

- Pour retrouver un paysage de qualité sur la côtière rhodanienne, des aménagements restent nécessaires.
- La réglementation sur la publicité reste d'application difficile.



RESSOURCES

30 % des communes « zéro pesticide »

Dans la suite de la mise en place du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels en secteur périurbain dans la Vallée du Gier, des travaux préparatoires à la mise en œuvre d'un tel périmètre sur la côtière rhodanienne ont été entrepris dans le cadre du schéma de secteur. Une deuxième Zone Agricole Protégée communale a été mise en place. 103 ha ont été reconquis pour l'agriculture dans le cadre d'une action menée par le Syndicat mixte du Parc, un groupe local de Terres de Liens est également mobilisé (installation d'une exploitation ovine) ...

Concernant la ressource en eau, les actions visant à économiser la ressource sont, à ce jour, insuffisantes et les zones humides doivent faire l'objet d'une attention encore plus grande.

Quant à la ressource minière, le Pilat reste confronté à la difficulté d'acceptabilité de la carrière de Saint-Julien-Molin-Molette qu'il est encore question d'étendre.



Le souffle

- L'eau du Pilat est globalement de bonne qualité.
- Il existe des chartes départementales de protection du foncier agricole pour la Loire et pour le Rhône



Les vents contraires

- Le partage de la ressource en eau devient plus tendu dans un contexte de changement climatique.
- Les stratégies de protection des espaces agricoles et naturels des institutions ne sont pas suffisamment coordonnées pour être efficaces.

ET POUR DEMAIN ?

- Innover dans les méthodes pour faire prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité par tous ?
- Impulser un passage à l'acte pour les actions de requalification paysagère ?
- Mutualiser des moyens entre institutions pour la préservation du foncier à valeur agronomique ou écologique ?
- Accroître les actions visant à économiser la ressource en eau ?
- ... ?

FAVORISER LE CHANGEMENT DES MODES DE VIE

Le maintien de la qualité de l'environnement et du cadre de vie du Pilat est conditionné par un changement des modes de vie que ce soit en termes de consommation, d'habitat, de modes de déplacements ou de pratiques de loisirs. Plusieurs opérations de sensibilisation des habitants et des usagers du Pilat sur ces différentes thématiques ont été mises en œuvre. Cependant, les modifications de comportement nécessitent un travail d'accompagnement sur le long terme, les résultats ne sont pas immédiats. Il est également important de faire preuve d'inventivité pour toucher les publics les moins convaincus. Par ailleurs, les solutions à proposer pour s'adapter au dérèglement climatique ne sont pas toutes connues ou ne sont pas universelles. Une place importante est donnée à l'expérimentation.



HABITAT

1 400 habitants conseillés sur l'architecture

Dans la poursuite de l'Opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments menée jusqu'en 2011, les pilatois ont pu bénéficier d'un double conseil : énergétique et architectural. L'engagement du Pilat aux côtés de Saint-Étienne-Métropole dans le cadre de la démarche Territoire à Énergie Positive a contribué à la création par le Département de la Loire d'une plateforme de services dédiée à la rénovation énergétique portée par l'Agence Locale Énergie Climat de la Loire et pilotée en lien avec les intercommunalités. Cette plateforme apporte des services complémentaires à ceux apportés via les Communautés de Communes du Pilat Rhodanien et des Monts du Pilat pour les logements des propriétaires occupants à revenu modeste. Le Syndicat mixte du Parc a créé un Centre de ressources sur l'habitat durable et maintenu son activité de conseil en architecture qu'il dispense à tous en 5 lieux différents.

Axe 2

Des modes de vie plus sobres et plus solidaires

Pourquoi ?

Pour inscrire l'habitat dans la durée.

Demain, les principes d'écoconstruction et d'écორéhabilitation devront se généraliser. Pour cela, les habitants, les maîtres d'ouvrage et autres professionnels du bâtiment doivent y être sensibilisés dès aujourd'hui. La réhabilitation de l'habitat existant et les constructions nouvelles devront se faire en veillant à un prélèvement le plus faible possible sur les ressources.



Réhabilitier suivant les normes thermiques à venir

Comment ?

- En adaptant en priorité l'habitat existant.
- En construisant pour favoriser le lien social ainsi que la sobriété foncière et énergétique.

Pourquoi ?

Pour favoriser une mobilité durable.

En partenariat avec l'association Pilattitude, le syndicat mixte du Parc joue un rôle moteur dans l'expérimentation de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle et dans la prise en compte de la mobilité dans les aménagements urbains. Cette mobilité nouvelle se situe au carrefour des politiques de l'urbanisme (densification des centres bourgs), de l'emploi (maintien et création d'emplois de proximité), des loisirs (accessibles en modes de transport doux) et du développement des technologies de l'information et de la communication (visioconférences et télétravail).

Comment ?

- En développant et promouvant l'écomobilité au travers de la Maison de la Mobilité.
- En garantissant des aménagements d'infrastructures compatibles avec les enjeux du territoire.



Le souffle

- Deux projets d'écoquartier et un projet d'écohomeau sont en cours sur le Pilat.
- Un audit de la mission de conseil en architecture du Parc est en cours pour en améliorer l'efficacité.



Les vents contraires

- Les projets d'habitat économe en foncier peinent à voir le jour car ils ne correspondent pas aux attentes des citoyens ou à leurs moyens.
- Il existe peu de projets de reconquête des centres-bourg en vue notamment de limiter les zones pavillonnaires.



MOBILITÉ

1 740

habitants inscrits sur des sites de
covoiturage

Le territoire du Pilat a été un des pionniers de la mobilité durable en milieu rural avec la mise en place dès 2009 d'une Maison de la Mobilité. Cette mission cogérée par le Parc et une association citoyenne était chargée de mettre en lien offres et besoins de mobilité, d'accompagner les citoyens, collectivités et entreprises dans la prise en compte de l'enjeu mobilité et de développer de nouveaux services comme le premier service d'autopartage en milieu rural de France en 2013. A compter de 2016, c'est sur l'ensemble du territoire de Saint-Étienne-Métropole et du Pilat, dans le cadre de la démarche Territoire à Énergie Positive, que la mission mobilité s'est poursuivie, portée par l'Agence Locale Énergie Climat de la Loire.

Cette animation territoriale est indispensable à la lutte contre l'autosolisme qui reste la priorité de la Mission mobilité.



Le souffle

- Les institutions du Pilat sont sensibilisées aux enjeux de la mobilité et passent à l'action.
- Des investissements importants ont été réalisés : aires de covoiturage, vélo route - voie verte, création d'un espace de coworking, déploiement du Très Haut Débit...



Les vents contraires

- Le Pilat reste un territoire où les habitants se déplacent majoritairement seuls dans leur voiture.
- La place du piéton et du cycliste reste à mieux prendre en compte dans les aménagements.





LOISIRS DOUX

100 % des communes disposent d'un état des lieux de leurs chemins

Les acteurs du tourisme se sont engagés à faire du Pilat un pôle touristique de pleine nature au travers d'un contrat de financement avec la Région et les instances du Massif central. L'offre vélo à conforter est considérée comme le produit d'appel de la destination Pilat.

Si des conflits d'usage ou d'usagers sont toujours présents sur les sentiers de randonnées, les outils pour les résoudre ou les réduire sont en place mais les Communes ne se les sont pas toujours appropriés. Une plaquette et une carte de recommandations à l'usage des pratiquants de loisirs motorisés ont également été produites et un outil de signalement des problèmes sur les chemins développé par l'État est promu par le Syndicat mixte du Parc. Le sport motorisé reste encore bien présent sur le massif, notamment sur route, avec le rallye du Pays du Gier par exemple.



Le souffle

- L'entretien des sentiers s'est poursuivi et la promotion de l'existence de ces sentiers est également faite via le site internet pilat-rando.fr (en plus des publications papier).
- L'offre de loisirs doux est en cours de modernisation et de diversification.



Les vents contraires

- Les Communes ne sont pas volontaristes pour interdire la circulation des véhicules motorisés sur les sentiers du fait notamment des difficultés à mettre en place un contrôle de cette interdiction.
- De nouveaux loisirs apparaissent continuellement, auxquels il faut faire une place.

Pourquoi ?

Pour promouvoir des usages de loisirs doux

Avec deux millions d'habitants résidant à moins d'une heure, le Pilat est une destination phare pour les loisirs de nature. Veillons à ce que ces activités de loisirs, quelles qu'elles soient, sources de revenus pour le Pilat, perturbent le moins possible les milieux naturels et la tranquillité des habitants. Mettons à l'honneur les loisirs doux accessibles au plus grand nombre, quelles que soient les capacités physiques ou financières de chacun.

Comment ?

- En favorisant les comportements de loisirs à faible impact sur l'environnement.
- En développant une offre de loisirs doux pour tous les publics.



Développer les loisirs à faible impact sur l'environnement

Pourquoi ?

Pour valoriser les patrimoines et renforcer les échanges culturels

Les réseaux, associations et collectivités locales sont porteurs d'opérations de valorisation des patrimoines, comme les huit festivals annuels qui ont lieu sur le territoire du Parc. Ils sont autant d'événements ou d'actions qui contribuent à l'attractivité du territoire. Grâce à eux, les habitants du Pilat se rencontrent et se rapprochent également de leurs voisins des villes-portes. Autant d'échanges qu'il convient d'encourager pour une plus grande préservation des patrimoines et le partage d'une culture commune.

Comment ?

- En faisant découvrir les patrimoines humains du Pilat.
- En favorisant une vie culturelle dynamique.



PATRIMOINE ET CULTURE

40

projets culturels favorisant les échanges
intraterritoriaux réalisés



Plusieurs projets de restauration patrimoniale plus ou moins importants ont été réalisés dont deux menés dans un cadre collectif : l'un concerne la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, l'autre le patrimoine textile.

Pour l'action culturelle, le Syndicat mixte du Parc a maintenu son travail de coordination du Festival du Cinéma Solidaire et poursuivi jusqu'en 2016, le programme des « Concerts en balades et scènes aux champs ». Ce programme, réorienté vers un travail plus étroit avec les acteurs culturels du territoire, a permis de créer « Autour du crépuscule » à partir de 2017. D'autres initiatives telles que le « Printemps des Bistrots » ou le programme de création contemporaine « Paysage industriel » ont été conduites sans voir de pérennisation.

Une dynamique culturelle et un intérêt fort pour le patrimoine existent sur le Pilat, portés par de nombreux acteurs.



Le souffle

- Toutes les communes du Parc sont dotées d'un inventaire des patrimoines accessible en ligne.
- Le Syndicat mixte du Parc, bien que moins bien doté financièrement pour agir, a maintenu son action culturelle.



Les vents contraires

- Il n'existe pas de réelle stratégie de restauration du patrimoine bâti sur le territoire.
- Il existe de moins en moins de moyens financiers pour mener à bien des actions culturelles.

ET POUR DEMAIN ?

- Impulser plus de projets exemplaires et démonstratifs en matière d'écohabitat ?
- Maintenir une animation territoriale pour lutter contre l'autosolisme ?
- Poursuivre l'action culturelle pour favoriser les changements de comportement ?
- Faire mieux connaître aux Communes les outils permettant de concilier les usages sur les chemins ?
- ... ?



ANCER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU TERRITOIRE

Le Pilat, territoire habité et vivant, est également un territoire qui produit des richesses : agricoles, sylvicoles, industrielles, artisanales, touristiques. Concilier le développement économique et la sauvegarde de l'environnement, des paysages et des ressources est un enjeu majeur.

Dans les secteurs agricole, touristique et de l'énergie, un ensemble d'actions est en place pour accompagner des changements allant vers plus de qualité, moins d'impacts sur l'environnement et un lien avec la consommation locale.

Pour la forêt et les autres activités artisanales et commerciales, la mise en place des actions a été plus difficile notamment par manque de cohésion entre les acteurs.



AGRICULTURE

30 %

des élevages bovins laitiers labellisés bio

Beaucoup d'opérations ont été mises en œuvre par les acteurs de l'agriculture pour favoriser l'évolution de l'agriculture pilatoise. Ces actions créent les conditions d'une évolution vers un territoire d'agroécologie.

Cette transition est cependant confrontée à de nombreuses difficultés : crises dans les filières longues conventionnelles, changement climatique, perception floue de l'agroécologie par les agriculteurs et leurs organisations, modifications fréquentes des politiques d'accompagnement.

Cependant le contexte favorise la prise de conscience, la recherche et la transition vers des systèmes agroécologiques (demande très forte des citoyens et des consommateurs, mise en œuvre par l'Etat des différentes politiques agricoles favorisant la transition (programme « Produisons autrement »).



Le souffle

- 80 agriculteurs répartis en 7 groupes sont engagés dans des démarches agroécologiques.
- La vente directe poursuit son développement dans le Pilat.



Les vents contraires

- Les crises dans les filières longues conventionnelles ont eu un fort impact sur les exploitations (lait bovin et viande).
- L'agroécologie intéresse peu les filières arboricoles et viticoles.

Axe 3 Des modes de production durable en lien avec la consommation locale

Pourquoi ?

Pour maintenir une activité agricole de qualité et accroître son autonomie.

L'agriculture pilatoise, forte de ses 90 millions d'euros de produit annuel brut, renforce l'économie locale. Ce secteur est pourtant menacé : le métier d'agriculteur n'attire que peu de jeunes et certaines entreprises agricoles de taille modeste peinent à survivre. Conscient que l'agriculture de proximité est un atout indéniable pour le cadre de vie et l'environnement du massif, le Parc soutient les agriculteurs.

Comment ?

- En améliorant la performance environnementale des entreprises agricoles.
- En diversifiant et en valorisant localement les produits et services de l'agriculture du Pilat.
- En revalorisant le métier d'agriculteur.

Pourquoi ?

Pour renforcer l'exploitation et la production forestière.

La forêt qui recouvre près de la moitié du Pilat est une richesse à exploiter tant en production qu'en espace récréatif. Tous les intervenants de ces espaces boisés se sont accordés pour définir un projet collectif qui valorise cette multifonctionnalité. Le potentiel de production, la valeur biologique, l'accessibilité, le rôle de protection de l'eau et des sols entrent en ligne de compte pour orienter l'utilisation de chaque parcelle forestière.

Comment ?

- En garantissant une gestion sylvicole durable anticipant les évolutions du climat.
- En recherchant une valorisation plus locale de la ressource bois.



FORÊT

20 % des surfaces forestières sont gérées durablement (PEFC)

Un travail important a pu être mené sur le Pilat concernant la forêt, par le biais de la Charte forestière de territoire. Cela a permis de générer une dynamique positive entre les acteurs et de mener des projets (réflexion sur les débouchés pour les bois locaux, appui aux entrepreneurs de travaux forestiers, développement d'actions et d'outils pédagogiques pour mieux faire connaître le rôle de la forêt, soutien à la desserte forestière ...). Cependant, les actions menées peinent à avoir une prise directe sur la gestion durable des forêts du territoire.

Le manque de visibilité sur les politiques publiques de soutien à la forêt et à la filière bois (notamment politique régionale et Leader) ont sensiblement freiné l'émergence de projets en 2016 et 2017.



Le souffle

- Plus de 100 chaufferies bois collectives ou privées existent sur le territoire.
- La Charte forestière a permis de créer un lieu de discussions sur l'avenir du massif forestier et sur les différents rôles de la forêt.



Les vents contraires

- Le morcellement de la propriété forestière dans le Pilat limite la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts.
- Les difficultés de valorisation locale restent présentes, le marché du bois dépassant largement les frontières du Pilat.





ÉNERGIE

56 %

des communes éteignent leur éclairage public la nuit

La question de l'énergie, que ce soit côté économie ou côté production d'énergie renouvelable est un axe important de travail sur le territoire. De nombreuses actions ont été entreprises par tous les partenaires : sensibilisation des habitants, des entreprises et des collectivités, ou action d'investissements tant pour les économies d'énergies que pour la production des énergies renouvelables ou pour l'adaptation au changement climatique. Les divisions entre acteurs sur la question du développement des énergies renouvelables et plus largement sur la conciliation des enjeux patrimoniaux avec les enjeux énergétiques freinent l'avancée des projets. Un travail d'accompagnement d'une Commune à l'adaptation au changement climatique, réalisé à titre expérimental par le Parc, a montré la nécessité d'une animation conséquente et sur la durée.



Le souffle

- Le Pilat s'est engagé avec Saint-Étienne-Métropole dans une démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.
- Des projets de production d'énergie renouvelable innovants, notamment du fait de leur caractère participatif, se sont mis en place comme la Centrale villageoise photovoltaïque des Haies ou le projet éolien des Ailes de Taillard.



Les vents contraires

- Les projets d'adaptation au changement climatique peinent à voir le jour.
- Les acteurs du territoire se divisent sur les questions de développement de l'éolien.

Pourquoi ?

Pour poursuivre le développement de l'écotourisme.

Minimiser les impacts sur les milieux naturels tout en participant au développement local, tels sont les objectifs de l'écotourisme. Il correspond aux valeurs du Parc et de la Charte Européenne du Tourisme Durable, dont il est signataire. Dans ce texte, la vertu pédagogique des actions de protection des milieux naturels et de mise en valeur des patrimoines et des paysages est mise en avant.

Comment ?

- ▶ En faisant évoluer les pratiques des opérateurs touristiques suivant les principes du tourisme durable.
- ▶ En promouvant le territoire en tant que destination écotouristique.

Pourquoi ?

Pour accompagner la création de biens et de services sur le territoire. L'économie du Pilat repose sur l'agriculture, la sylviculture, le tourisme mais aussi sur l'artisanat, le commerce et les services, ainsi que sur les industries historiques du territoire comme la métallurgie, le textile, la plasturgie, l'agroalimentaire, confrontées à la concurrence de marchés mondialisés. Il est proposé d'axer le développement économique du Pilat sur la complémentarité de ces différents types d'entreprises entre elles mais également avec les collectivités.

Comment ?

- ▶ En améliorant la performance environnementale et sociale des collectivités et des entreprises.
- ▶ En menant une politique concertée de développement économique et de services.
- ▶ En maintenant et en créant des activités génératrices d'emplois non délocalisables.

Pourquoi ?

Pour viser la sobriété énergétique et développer les énergies renouvelables.

Le Parc naturel régional du Pilat doit être un territoire exemplaire dans la maîtrise de sa consommation d'énergie et dans sa participation à la production d'énergies locales renouvelables. De cette façon, il s'engage directement en faveur des objectifs nationaux et internationaux de réduction des gaz à effet de serre.

Comment ?

- ▶ En recherchant prioritairement la sobriété et l'efficacité dans la consommation énergétique.
- ▶ En développant localement les énergies renouvelables dans le respect de l'environnement et des paysages au bénéfice du territoire et de ses acteurs locaux.
- ▶ En assurant la cohérence des Plans Climat-Energie Territoriaux.



BIENS ET SERVICES

6 collectivités engagées dans des démarches formalisées de performance environnementale et sociale

Des actions complémentaires aux interventions traditionnelles des acteurs de l'accompagnement économique ont été réfléchies dans un cadre collectif, sous l'impulsion et l'animation du Syndicat mixte du Parc. Ainsi, un dispositif de mobilisation de l'épargne locale en faveur de l'économie du Pilat a été mis en place pour accompagner des porteurs de projet contribuant aux objectifs de la Charte. A noter également l'important travail de soutien à l'économie locale mené par les clubs d'investisseurs locaux. Toutefois, la création de nouvelles activités via l'identification des potentiels locaux fait l'objet de peu de travaux sur le territoire.



Le souffle

- La coordination des actions en faveur de l'économie tend à s'améliorer.
- Une Maison des Services à Pélussin et d'autres en projet sur le Pilat favorisent l'accès des habitants aux différents services publics.



Les vents contraires

- Les actions en faveur de l'économie relèvent plus de l'accompagnement que du développement.
- Peu d'entreprises sont engagées dans des démarches de performance environnementale et sociale.



TOURISME

19 opérateurs touristiques utilisent l'identité de communication collective « Pilat, Mon Parc naturel régional »

Le développement écotouristique durable est un objectif en continuité de la Charte précédente 2000-2013. La Maison du tourisme du Pilat est chargée par le Parc et 2 EPCI de la mise en œuvre de la stratégie écotouristique. Les actions d'animation, de marketing territorial, d'organisation des acteurs et opérateurs sont en cours.

Pour les autres EPCI (Saint-Etienne-Métropole et Vienne Condrieu Agglomération), cette compétence est exercée via les offices de tourisme locaux et de façon coordonnée ou à coordonner, avec l'Maison du tourisme du Pilat.



Le souffle

- Le cadre mutualisé de promotion touristique offert par la Maison du Tourisme continue à inspirer d'autres territoires.
- La Maison du Tourisme a animé, avec succès, la démarche d'obtention du label œnotouristique « Vignobles et Découvertes » pour le secteur Côte Rôtie - Condrieu.



Les vents contraires

- L'accompagnement des opérateurs touristiques à la prise en compte de la Charte Européenne de Tourisme Durable dans les espaces naturels est ralenti faute de moyens à lui consacrer.
- La réorganisation des collectivités territoriales sur le Pilat tend à remettre en question l'outil mutualisé Maison du Tourisme et par la même la « destination Pilat ».

ET POUR DEMAIN ?

- Impulser la transition vers l'agroécologie pour toutes les filières agricoles ?
- Poursuivre la mise en cohérence des actions économiques autour de la valorisation durable des ressources propres du territoire : épargne locale, savoir-faire, ressources naturelles ?
- Conforter le développement de l'écotourisme ?
- Orienter prioritairement l'action du Syndicat mixte du Parc sur l'accompagnement à l'adaptation au changement climatique ?
- ... ?

AGIR EN PARTENARIAT POUR INNOVER

Le Syndicat mixte du Parc ne peut animer la mise en œuvre de la Charte et imaginer son futur, qu'en renforçant les liens avec ses différents partenaires et entre les collectivités qui le composent.

Des liens existent entre collectivités sur des cadres d'actions bénéficiant de soutien financier : Contrat pôle de nature, LEADER, Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, ... Ils sont plus difficiles lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre opérationnelle.

De plus, les enjeux paysagers ou environnementaux passent souvent au second plan.

L'avenir du territoire nécessite des travaux de prospective et de recherche. S'ils existent, ils sont insuffisamment nombreux et ne font pas l'objet d'une appropriation suffisante par les acteurs du territoire.

LIEN TERRITORIAL



44 réunions du Bureau du Parc impliquant les représentants des 4 territoires (Région de Condrieu, Pilat Rhodanien, Monts du Pilat, Saint Etienne Métropole)

Les relations entre collectivités sont en voie d'amélioration même si des divergences de vue, notamment sur le développement de l'éolien ou sur le développement économique, freinent les réconciliations nécessaires entre le Syndicat mixte du Parc et certaines autres collectivités. La mutualisation de moyens humains existe entre acteurs du territoire : entre le Parc et les Intercommunalités dans le cadre de la Maison du Tourisme ou encore au travers de la mission Mobilité entre le Syndicat mixte du Parc, Saint-Etienne-Métropole et l'Agence Locale Energie Climat de la Loire mais pourrait se développer plus encore. Peu de maires et de présidents d'intercommunalité sont membres du Conseil syndical du Parc, ce qui tend à prouver une baisse d'intérêt pour l'outil Syndicat mixte du Parc.

Axe 4 Un Parc acteur du territoire régional et au-delà

Pourquoi ?

Pour tisser des relations solidaires au sein du territoire et au-delà. Les communes rurales et les espaces urbains ont exprimé leur solidarité en s'associant au sein du syndicat mixte du Parc en 1974. Les grandes métropoles émergent et les collectivités se réorganisent pour travailler à bénéfice réciproque.

Comment ?

- ▶ En organisant la synergie entre le syndicat mixte du Parc et les collectivités du territoire.
- ▶ En développant les liens avec les métropoles et collectivités voisines.

Pourquoi ?

Pour stimuler l'innovation et l'approche prospective. Un territoire de Parc se doit d'être innovant. Pour faire face aux enjeux qui peuvent déstabiliser le territoire, le syndicat mixte du Parc se doit d'expérimenter des solutions et d'anticiper les problèmes. Pour se faire, il mobilise les partenaires locaux, régionaux ou extra-régionaux pour mutualiser compétences et réflexions, élaborer des scénarii prospectifs...

Comment ?

- ▶ En favorisant les réflexions prospectives et en anticipant les enjeux futurs.
- ▶ En faisant du Parc un lieu privilégié pour l'expérimentation et la recherche.
- ▶ En participant aux réseaux départementaux, régionaux, nationaux et européens.
- ▶ En initiant des projets de coopération interterritoriaux et internationaux.



Le souffle

- Les liens avec Saint-Etienne-Métropole se sont renforcés.
- La Métropole de Lyon a adhéré au Syndicat mixte du Parc en une période où l'adhésion des collectivités à une nouvelle structure se fait rare.



Les vents contraires

- Le rapprochement entre le Pilat et la nouvelle agglomération : Vienne Condrieu Agglomération est à consolider.
- Le portage politique du Parc n'est pas réalisé par un nombre suffisant d'élus.



INNOVATION

18 projets de recherche ou expérimentaux réalisés sur le territoire

Plusieurs actions expérimentales ou innovantes ont concerné le Pilat : démarche temporelle, territoire test pour le dispositif régional Sylvacctes, dispositif de mobilisation de l'épargne locale, centrale villageoise photovoltaïque, service d'autopartage en milieu rural, smartgrid en milieu rural, 2 thèses portées par le Syndicat mixte du Parc, test Pilat Indice Bonheur

Le volet « coopération » s'est traduit par un investissement fort du Syndicat mixte du Parc au sein des réseaux « Parcs », notamment dans la création de l'Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes, et par la mise en place de 16 projets de coopération.

Le volet « prospective » n'a été mis en œuvre qu'au travers de démarches ponctuelles et limitées : les transformations vécues par les collectivités locales au cours de cette période n'ont pas favorisé la mise en œuvre de telles réflexions.



Le souffle

- Le Pilat est représenté au Conseil d'administration d'Europarc, réseau des espaces naturels protégés européens.
- Le Syndicat mixte du Parc est toujours doté d'un Conseil scientifique.



Les vents contraires

- Il existe de moins en moins de moyens financiers pour mener des actions de coopération avec d'autres pays.
- Les partenariats avec les organismes de recherche ne sont pas suffisamment nombreux.

ET POUR DEMAIN ?

- Améliorer le portage politique de la Charte du Parc ?
- Intensifier la coopération entre le Syndicat mixte du Parc et les Intercommunalités du Pilat ?
- Accroître les actions expérimentales pour s'adapter au changement climatique ?
- Poursuivre l'implication du Pilat dans les réseaux ?
- ?

FAIRE CONNAÎTRE POUR CHANGER D'ÈRE

Le Syndicat mixte du Parc a imaginé un dispositif pour favoriser la mobilisation citoyenne reposant sur 3 volets :

- le programme d'éducation et de sensibilisation aux enjeux du territoire s'adressant au public scolaire mais aussi au grand public au travers notamment des « Rendez-vous de Mon Parc »,
- un appel à projets auprès des Communes et Intercommunalités souhaitant s'engager, sur la durée du mandat, dans une action à mener en lien avec leurs habitants,
- un appel à projets auprès des collectifs et associations souhaitant mener un projet favorisant les changements de comportement.

Ce dispositif a été fortement impacté par la baisse du soutien régional en fonctionnement qui n'a pu être compensée par d'autres financements. La participation citoyenne s'est accrue sur des projets initiés par les collectivités. Toutefois les décisions politiques restent le fait de la « démocratie représentative ».

Axe 5 Une mobilisation de tous les citoyens pour changer d'ère

Pourquoi ?

Pour développer une culture commune du territoire.

La connaissance du Pilat et de ses enjeux permet à chacun de mieux s'approprier le territoire et d'agir en respectant ce qui en fait sa valeur. Les événements comme la nuit de la chauve-souris ou le programme d'éducation au territoire pour les scolaires offrent aux petits et aux grands la chance d'une relation privilégiée avec le Pilat et aiguisent leur esprit critique sur leur propre manière d'agir. De cette connaissance émergent des comportements écocitoyens, plus sobres et plus solidaires.

Comment ?

- En éduquant et en sensibilisant les plus jeunes au territoire.
- En diffusant la connaissance auprès du grand public.



Éduquer et sensibiliser au territoire

Pourquoi ?

Pour rendre chacun acteur du projet de territoire.

La démarche d'information et de sensibilisation aux objectifs de la charte est continue auprès des élus et des habitants. Il est essentiel d'informer les citoyens des objectifs et des ambitions portés par la charte, de les aider à identifier les comportements à adopter pour rester réactifs face aux évolutions de leur territoire.

Comment ?

- En partageant le projet de territoire.
- En développant la capacité d'action des habitants.



ÉDUCATION

8 640

élèves ont bénéficié du programme pédagogique

Le partage de la connaissance et l'incitation à devenir écocitoyen sont des missions bien développées sur le territoire avec des actions telles que les « Mercredi des enfants du Parc », « Les Rendez-vous de Mon Parc », le prêt d'expositions, la réalisation de dossiers documentaires, mais aussi au travers des actions culturelles du Syndicat mixte du Parc, de la semaine du développement durable de Saint-Etienne-Métropole, des activités éducatives de plusieurs associations : CPIE des Monts du Pilat, Nature en Mont Pilat, Le Colibri, le Centre d'Observation de la Nature de l'île du Beurre, ... Le Syndicat mixte du Parc a modernisé ses outils de communication en renovant par exemple les espaces scénographiques de la maison du Parc et en les rendant accessibles aux personnes en situation de handicap. Il a malheureusement cessé de publier « L'écho des Chirats » faute de moyens financiers.



Le souffle

- Des nouveaux partenaires financiers pour le programme d'éducation au territoire du Parc ont été trouvés : il s'agit de l'ASSE Cœur Vert et des Fédérations des Chasseurs.
- Un travail plus partenarial entre le Syndicat mixte du Parc et d'autres structures s'est développé autour des « Rendez-vous de Mon Parc ».



Les vents contraires

- Le programme d'éducation au territoire proposé par le Syndicat mixte du Parc est très prisé et dispose de moyens insuffisants pour satisfaire toutes les demandes des écoles.
- L'impact de ces actions d'éducation ou de sensibilisation sur les changements de comportements n'est pas évalué.



PARTICIPATION

18 projets accompagnés ou menés par le Parc ont fait appel à la participation citoyenne

Pour favoriser la mobilisation des habitants ainsi que des « utilisateurs » du territoire, 4 voies convergentes sont développées :

- l'invitation au pilotage des projets : Groupe d'Actions Locales du programme LEADER, Amis du Parc, associés à tous les comités de pilotage animés par le Syndicat mixte du Parc...,
- la participation à des réflexions : implication du Conseil Local de Développement de Saint-Etienne-Métropole dans les réflexions sur le devenir de la Vallée du Gier par exemple,
- la mise en action au travers des projets tels que l'observatoire participatif de la biodiversité, Pilat propre ...,
- la contribution financière à des actions du territoire (don, prêt, prise de capital).

Des formations pour les élus et techniciens sur la manière de susciter la participation citoyenne ont été organisées par le Syndicat mixte du Parc, de manière sans doute un peu trop timide.

ET POUR DEMAIN ?

- Innover dans les méthodes pédagogiques pour favoriser les changements de comportement ?
- Professionnaliser les signataires de la Charte dans le recours à la participation citoyenne ?
- ... ?



Le souffle

- Chavanay a été la deuxième Commune de France à se lancer dans la recherche de financement participatif pour son projet de fresque murale.
- Lors de l'expérimentation conduite pour le développement des Centrales villageoises photovoltaïques dans différents Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes, le Pilat fut celui où la mobilisation citoyenne a été la plus facile.

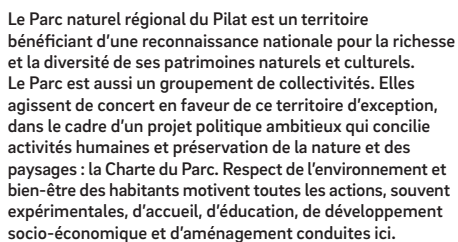


Les vents contraires

- Une majorité d'élus demeure réticente à la participation citoyenne.
- Les signataires de la Charte ou le Syndicat mixte du Parc confondent parfois information, consultation, concertation et co-décision.



Sur la période 2013-2018, 13,7 M€ de projets subventionnés ont été menés, bénéficiant, du fait du classement en Parc naturel régional, de 4,1 M€ de subventions régionales, de 3,8M€ de fonds européens, de 1,7 M€ de soutien financier de l'État et de 0,9M€ de crédits départementaux. Sur une période équivalente, 2,5 fois plus d'actions ont été conduites par le Syndicat mixte du Parc que lors de la précédente Charte.



www.parc-naturel-pilat.fr


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES